

PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 Décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BLAZIERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au Foyer Communal pour une séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11. Nombre de présents : 09.
Nombre d'excusés : 01. Nombre de procuration : 01.
Nombre d'absents non excusés : NEANT Nombre de votants : 10.
Date de convocation : 08/12/2023 Date d'affichage de la convocation : 08/12/2023

Etaient présents: CALVET Sébastien, DUFOUR Guy-Noël, DURAND Pierre-Jean, GAIKOWSKI Yolande, LAMBERT François, PASINI Philippe, PEYVERGES Christine, SERRES Muriel, TRAVERT Valérie.

Procuration : CLERC Benjamin à DURAND Pierre-Jean.

Quorum : 10 présents ou représentés.

Absent(s) excusé(s) : MEUNIER Xavier.

Secrétaire de Séance : GAIKOWSKI Yolande.

Président de Séance : DUFOUR Guy-Noël.

Avant de traiter les points cités dans l'ordre du Jour, Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, demande l'autorisation d'ajouter 2 points à cet ordre du Jour :

- Délibération portant sur l'autorisation de remboursement de la somme de 20 € relative à l'achat de filets pour les paniers de basket, suite à un rejet par la Trésorerie de Condom.
- Délibération portant sur l'autorisation de remboursement de la somme de 213,90 € relative à l'achat de diverses fournitures chez IKEA pour le concert de Noël, suite à un rejet de la Trésorerie de Condom.

Les Conseillers présents ayant donné un avis favorable, ces 2 délibérations seront traitées, points 7 et 8.

1. Approbation du procès-verbal du 08 Novembre (joint à la convocation).

Aucune remarque n'étant faite, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Le procès-verbal va être diffusé aux habitants.

2. Délibération portant sur la végétalisation des pieds de murs de la Rue des Fleurs.

Suite à la venue à Blaziert de Monsieur GARDERE du CAUE 32, le 13 octobre 2023 pour présenter aux habitants de la rue les nombreux avantages de la végétalisation des pieds de mur, tous les riverains de la rue ont été questionnés.

12 des 17 riverains (y compris la commune pour la mairie et la halle) ont donné leur accord et précisé leur souhait en terme de positionnement et de longueur des fosses.

Le bilan de ces demandes a fait l'objet de 3 demandes de devis. La société qui a fait les travaux dans la maison Baxerres a décliné au dernier moment.

. Devis de Ludo Jardin : 3 636 € H.T. (4 363 € T.T.C.)
. Devis de Gers Paysage : 4 736 € H.T. (5 683 € T.T.C.)

La totalité de la surface à végétaliser sera de 50 mètres linéaires.

Les 2 entreprises peuvent intervenir en janvier/février et ont déjà l'expérience de ce type de travail.

Cette opération peut être soutenue par le Fonds Verts dans la rubrique « Renaturation » portée par l'Agence de l'eau. La Commune va donc demander 80% de subvention, ce qui donnerait un autofinancement résiduel de 20% du montant H.T.

Le Conseil est appelé à délibérer pour :

- **Le choix de l'entreprise à retenir,**
- **Autoriser le Maire à lancer le dossier Fonds Verts de demande de subvention. Cette demande doit être faite avant le 31 décembre 2023.**

Le Conseil Municipal se prononce en faveur de Ludo Jardin par 6 voix Pour, et 4 voix Pour Gers Paysages.

Certains conseillers demandent à ce que la qualité de la terre végétale soit vérifiée lors de la livraison par Ludo Jardin.

La délibération est votée avec 1 abstention et 9 voix pour lancer le projet.

Le Conseil autorise Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, à lancer le dossier de demande de subvention.

La réalisation du projet partiel ou total dépendra du montant du Fonds Vert attribué.

Plan de financement :

Montant des travaux H.T.	3 636,00 €
Fonds Vert 80 %	2 908,80 €
Auto-financement 20 %	727,20 €

Cette délibération est votée à la majorité des présents et représentés.

3. Délibération portant sur le remplacement des panneaux des lieux-dits.

Les panneaux de signalisation des Lieux-dits de la Commune sont tous très dégradés (impacts, pliures, peinture effacée). Un inventaire a été réalisé qui montre que tous les panneaux sont à changer, même si quelques-uns pourraient encore être gardés pendant un ou deux ans.

Compte tenu des 37 Lieux-Dits ou Hameaux de Blaziert, et des indications à porter aux intersections des voies et entrées des Lieux-dits, il y a 76 panneaux à changer.

Deux demandes de devis ont été faites :

- Signaux GIROD	3 449,46 € H.T. (4 139,45 € T.T.C.)
- ALEC panneaux DX	5 280,65 € H.T. (6 336,78 € T.T.C.)
- ALEC Micro-signalisation	2 122,68 € H.T. (2 547,22 € T.T.C.)

La seule différence entre les panneaux DX3 et Micro-signalisation est que les panneaux DX3 sont bordés tout autour, alors que les panneaux en Micro-signalisation ne sont pas bordés aux extrémités.

Le Conseil est appelé à délibérer sur le choix de l'entreprise et du type de panneau.

ALEC Micro-signalisation est retenu et voté à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

4. Délibération portant sur le bilan de la concertation et la proposition communale de choix des Zones d'Accélération d'Énergies Renouvelables ».

Le Conseil municipal du 8 novembre 2023 a décidé des modalités de la concertation relative à la proposition de Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Conformément à la délibération prise, le document « Projet ENR Blaziert » a été mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie, entre le vendredi 17 novembre et le vendredi 1^{er} décembre avec un registre permettant de noter les observations ou questions.

Pour informer de cette concertation, un affichage réglementaire a été réalisé en 2 points de la Commune. Les habitants sont, de plus, ont été avertis par messagerie électronique ou SMS.

Au terme de la concertation :

- 5 contributions,
- Toutes approuvent la proposition de la commune d'équiper les toits des bâtiments publics et privés avec des panneaux photovoltaïques,
- Même si ce n'était pas l'objet de la concertation, en attente de décrets d'application, 4 des contributions donnent un avis défavorable aux principes de grandes centrales solaires au sol ou d'agrivoltaïsme en zones agricoles ou naturelles.

La proposition communale de Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR) peut donc être soumise à délibération avant transmission à l'Etat via la Préfecture du Gers.

Le Conseil est appelé à délibérer pour :

- Prendre Acte du Bilan de la concertation,
- Approuver la proposition communale de ZAEnR avant transmission à l'Etat.

La délibération est votée avec 2 voix Contre et 8 voix Pour.

5. Délibération portant sur une décision Modificative – Admission en non-valeur.

La trésorerie a alerté la Commune de Blaziert sur des retards de paiement liés à la facturation de la cantine dont la plus ancienne remonte à 2017. Les relances ont été infructueuses.

Ce retard de paiement constitue un « *indicateur de dépréciation d'une créance et il est important et nécessaire d'en constater cette dépréciation, qui donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité* »

La ligne de crédit n'étant pas budgétisée, il convient de la provisionner pour un montant total de 275,00 €.

Le Conseil est appelé à délibérer pour accepter cette Décision Modificative

Cette délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.

6. Délibération portant sur le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à l'agent communal.

Compte tenu du principe de libre administration des collectivités territoriales, la mise en place de cette prime est facultative et nécessite la prise d'une délibération après avis du comité social territorial. Le Comité Social territorial du Centre de Gestion du Gers, en date du 27/11/2023, a émis un avis favorable pour l'attribution de cette prime à l'agent communal, d'un montant de **214,00 €**, versée en 1 seule fois, sur le salaire de Février 2024. Un agent multi-employeurs, ce qui est le cas pour Christel Leroy, ne peut percevoir une prime supérieure à 800 € sur l'ensemble des collectivités dont il ou elle dépend. Cette prime est répartie en fonction du temps de travail sur chacune d'entre elles.

Le Conseil est appelé à délibérer pour l'attribution de cette prime à l'employée communale

Cette délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.

Christel Leroy percevra donc une prime de 214 €.

7. Délibération portant sur l'autorisation de remboursement à Monsieur Guy-Noël Dufour de la somme de 20 € relative à l'achat de filets pour les paniers de basket, suite à un rejet par la Trésorerie de Condom.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, indique au Conseil Municipal la nécessité de délibérer afin d'obtenir le remboursement de la somme de 20 € relative à l'achat de filets pour les paniers de basket chez Decathlon, suite au rejet de la Trésorerie de Condom.

Le Conseil est appelé à délibérer.

Cette délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.

8. Délibération portant sur l'autorisation de remboursement à Monsieur Guy-Noël Dufour de la somme de 213,90 € relative à l'achat de diverses fournitures chez IKEA pour le concert de Noël, suite à un rejet de la Trésorerie de Condom.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, indique au Conseil Municipal la nécessité de délibérer afin d'obtenir le remboursement de la somme de 213,90 € relative à l'achat de diverses fournitures chez IKEA pour le concert de Noël, suite au rejet de la Trésorerie de Condom.

Le Conseil est appelé à délibérer

Cette délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.

9. Questions Diverses et Tour de Table des Conseillers.

- Point sur la commission Aménagement de la mairie :

Une deuxième réunion de la Commission a eu lieu le 19 octobre. Le CAUE 32 a répondu favorablement à notre demande de support. Une rencontre à la mairie avec leur architecte est prévue d'ici un mois. La Commission a préparé un fichier pour l'interview de 5 maires sur leurs opérations de logements locatifs. Une enquête auprès d'agences immobilières va aussi être réalisée.

- Calendrier des événements à venir :

- 16 décembre à 10 h : préparation de l'église pour le Concert,
- 16 décembre à 11 h : point d'avancement de l'organisation de « Faire le Printemps » à Blaziert le 21 avril,
- 16 décembre à 18 h 30 : concert de Noël aux chandelles avec vin chaud offert par la Commune,
- 20 décembre à 11 h à la Halle : cérémonie de remise du chèque de 4 850 € pour les vitraux par le Club de Mécènes Armagnac Gers Baise de La Fondation du Patrimoine,
- 21 décembre : début de la distribution du Bulletin Municipal de fin d'année,
- Samedi 6 janvier à 18 h : Cérémonie des vœux au Foyer.

- Echanges avec exploitants suite à coulées de terre et affaissement de talus.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, informe les Conseils Municipaux des échanges qu'il a eus avec 3 exploitants sur la question d'un accès au champs qui est source de coulée de terre sur une voie communale.

- Autorisations exceptionnelles de brûlage.

Il est interdit de faire brûler des végétaux pour des raisons de pollution et de danger de départs de feux. Suite aux diverses intempéries et nombreuses chutes d'arbres et de branches à la campagne, Monsieur Le Maire s'en renseigné auprès de la Préfecture et des Pompiers de Condom afin de savoir s'il existe des exceptions à la règle.

Il est possible de faire brûler des branchages, sous des conditions favorables (absence de vent, végétaux secs, distance des habitations), après avoir demandé l'autorisation du Maire. Lorsque le Maire a donné son autorisation, il y a lieu d'en avvertir les pompiers au 18.

Séance levée à 21 h 30.

La Secrétaire de Séance
Yolande GAIKOWSKI



Le Président de Séance
Guy-Noël DUFOUR

